

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2023**

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1 - 2
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	12



**Campeau  
Vinet  
Gauthier**

Comptables Professionnels  
Agréés Inc.

Votre **santé financière** compte

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

---

*Aux membres du conseil d'administration du Pôle Régional d'Économie Sociale de Laval*

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Pôle Régional d'Économie Sociale de Laval qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Pôle Régional d'Économie Sociale de Laval au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Campeau Vinet Gauthier Comptables Professionnels Agréés Inc.*  
**CAMPEAU VINET GAUTHIER COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INC.**  
*Luc Vinet*

Par : Luc Vinet, CPA auditeur

Laval, le 31 août 2023



**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS****2023****2022**

\$

\$

**PRODUITS**

Subventions (annexe A)	<b>601 844</b>	412 015
Contrats et services	<b>37 950</b>	-
Bourses	-	5 500
Revenus d'intérêts	<b>86</b>	43
Autres revenus	<b>600</b>	600
	<b>640 480</b>	418 158

**CHARGES**

Salaires et charges sociales	<b>448 190</b>	325 178
Honoraires - contrats	<b>86 781</b>	13 764
Frais d'activités	<b>26 929</b>	26 923
Loyer	<b>18 705</b>	12 587
Honoraires professionnels	<b>34 863</b>	23 613
Dépenses liées à l'informatique	<b>4 306</b>	2 933
Télécommunications	<b>1 301</b>	2 070
Publicité et promotion	<b>1 955</b>	2 061
Frais de formation	<b>1 798</b>	1 951
Assurances	<b>1 889</b>	1 766
Fournitures de bureau et papeterie	<b>2 242</b>	416
Frais de déplacements	<b>2 140</b>	930
Taxes et permis	<b>528</b>	758
Frais de représentation	<b>324</b>	-
Intérêts, frais bancaires et services de paies	<b>1 498</b>	1 434
Amortissement - immobilisations corporelles	<b>930</b>	930
	<b>634 379</b>	417 314

**EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES****6 101**

844

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

---

	<b>Investi en immobilisations corporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE au début de l'exercice</b>	<b>2 479</b>	<b>45 884</b>	<b>48 363</b>	<b>47 519</b>
Excédent des produits sur les charges	712	5 389	6 101	844
<b>SOLDE à la fin de l'exercice</b>	<b>3 191</b>	<b>51 273</b>	<b>54 464</b>	<b>48 363</b>

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****BILAN**

<b>AU 31 MARS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	<b>207 350</b>	168 965
Débiteurs (note 3)	<b>38 145</b>	10 297
Subventions à recevoir (note 4)	<b>48 390</b>	68 507
Frais payés d'avance	<b>4 735</b>	2 050
	<b>298 620</b>	249 819
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<b>3 191</b>	2 479
	<b>301 811</b>	252 298
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	<b>67 289</b>	50 256
Apports reportés (note 8)	<b>140 058</b>	113 679
	<b>207 347</b>	163 935
<b>DETTE À LONG TERME (note 9)</b>	<b>40 000</b>	40 000
	<b>247 347</b>	203 935
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<b>51 273</b>	45 884
Investi en immobilisations corporelles	<b>3 191</b>	2 479
	<b>54 464</b>	48 363
	<b>301 811</b>	252 298

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)**

Au nom du conseil :

*Sylvain Melançon*  
 Administrateur

*S. Melo*  
 Administrateur

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS****2023****2022**

\$

\$

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent des produits sur les charges	<b>6 101</b>	844
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - immobilisations corporelles	<b>930</b>	930
	<b>7 031</b>	1 774
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	<b>32 996</b>	43 122
	<b>40 027</b>	44 896

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>(1 642)</b>	-
	<b>(1 642)</b>	-

**AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE****38 385**

44 896

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice****168 965**

124 069

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice (note 11)****207 350**

168 965

## **PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL**

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2023**

---

#### **1 - CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS**

---

La société est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses principaux objectifs sont de consolider et veiller à l'essor du réseau de l'économie sociale à Laval.

#### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

##### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les montants établis et les renseignements divulgués sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

##### **Constataion des apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20%
Équipement informatique	30%

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2023**

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

---

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, des apports reportés et de la dette à long terme.

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans jamais être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

*Coûts de transactions*

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La juste valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**3 - DÉBITEURS**

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	18 975	1 271
Taxes à la consommation à recevoir	19 170	9 026
	<u>38 145</u>	<u>10 297</u>

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2023****4 - SUBVENTIONS À RECEVOIR**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Ministère de l'Économie et l'Innovation - Mission globale	<b>10 000</b>	10 000
Emploi Québec - Subvention salariale	-	2 909
Emploi Québec - Soutien gestion des ressources humaines (clarté stratégique)	-	2 648
Le Chantier de l'économie sociale - Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)	-	10 400
Fédération des Caisses Desjardins / Carrefour jeunesse-emploi de Laval - Laboratoire d'innovation sociale de Laval (LAB/Mobile)	<b>32 750</b>	42 550
Ville de Laval - Élaboration d'une politique d'économie sociale et développement d'un plan d'action associé	<b>5 640</b>	-
	<b>48 390</b>	68 507

**5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	<b>2 009</b>	<b>1 453</b>	<b>556</b>	741
Équipement informatique	<b>6 647</b>	<b>4 012</b>	<b>2 635</b>	1 738
	<b>8 656</b>	<b>5 465</b>	<b>3 191</b>	2 479

**6 - AVANCES BANCAIRES**

L'organisme dispose de facilités de crédit d'un montant de 40 000\$ utilisables sous forme d'une marge de crédit, renouvelable annuellement et portant intérêt au taux de 10,95%. Au 31 mars 2023, la marge de crédit est inutilisée.

**7 - CRÉDITEURS**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	<b>26 851</b>	24 699
Salaires et vacances à payer	<b>36 811</b>	23 664
Remises gouvernementales à payer	<b>3 627</b>	1 893

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 MARS 2023**

---

---

	<b>67 289</b>	<b>50 256</b>
--	---------------	---------------

---

---

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2023****8 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent la différence entre les montants reçus au cours de l'exercice et les dépenses effectuées pour chacun des projets.

	<b>Solde 31 mars 2022</b>	<b>Octroi</b>	<b>Constaté à titre de produits</b>	<b>Solde 31 mars 2023</b>
	\$	\$	\$	\$
Le Chantier de l'économie sociale - Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)	52 000	41 600	82 000	<b>11 600</b>
Fédération des Caisses Desjardins / Carrefour jeunesse-emploi de Laval - Laboratoire d'innovation sociale de Laval (LAB/Mobile)	42 550	32 750	75 300	-
Ville de Laval - Collectif autour d'une tasse (CAT) - Phase I	19 129	75 000	94 129	-
Ville de Laval - Collectif autour d'une tasse (CAT) - Phase II	-	100 000	9 042	<b>90 958</b>
Ministère de l'Économie et l'Innovation - Volet 1 : Accompagnement spécialisé des entreprises d'économie sociale	-	112 500	75 000	<b>37 500</b>
	<b>113 679</b>	<b>361 850</b>	<b>335 471</b>	<b>140 058</b>

**9 - DETTE À LONG TERME**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	\$	\$
Emprunt compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, d'un capital restant dû de 60 000\$, sans intérêt, garanti par le gouvernement du Canada, remboursable en décembre 2023 <sup>1</sup>	<b>40 000</b>	40 000

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice 2020-2021, l'organisme a obtenu un emprunt de 60 000\$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse 40 000\$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000\$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5%, capital et intérêts, au plus tard le 31 décembre 2025. Étant raisonnablement certain de rembourser le 40 000\$ d'ici le 31 décembre 2023, l'organisme a constaté 20 000\$ au résultat net de l'exercice précédent à titre d'aide gouvernementale, présentée sous la rubrique Aide « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ».

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2023****10 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'organisme loue des locaux en vertu d'un bail venant à échéance en mars 2024, renouvelable annuellement. Les paiements minimums futurs totalisent 10 700\$ au cours du prochain exercice.

**11 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Débiteurs	<b>(27 848)</b>	(4 460)
Subventions à recevoir	<b>20 117</b>	(11 507)
Frais payés d'avance	<b>(2 685)</b>	(997)
Créditeurs	<b>17 033</b>	19 157
Apports reportés	<b>26 379</b>	40 929
	<b>32 996</b>	43 122

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	<b>2023</b>	2022
	\$	\$
Encaisse	<b>207 350</b>	168 965

**12 - INSTRUMENTS FINANCIERS****Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir et aux débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

**PÔLE RÉGIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LAVAL****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS****2023****2022**

\$

\$

**ANNEXE A - SUBVENTIONS***Gouvernement du Québec*

Ministère de l'Économie et l'Innovation - Mission globale	<b>110 000</b>	110 000
Ministère de l'Économie et l'Innovation - Volet 1 : Accompagnement spécialisé des entreprises d'économie sociale	<b>75 000</b>	-
Emploi Québec - Subvention salariale	-	12 781
Emploi Québec - Soutien gestion des ressources humaines (clarté stratégique)	<b>697</b>	5 557

*Gouvernement du Canada*

Emploi d'été Canada	-	4 346
---------------------	---	-------

*Ville de Laval*

Mission globale	<b>100 000</b>	100 000
Collectif autour d'une tasse (CAT) - Phase I	<b>94 129</b>	55 871
Collectif autour d'une tasse (CAT) - Phase II	<b>9 042</b>	-
Élaboration d'une politique d'économie sociale et développement d'un plan d'action associé	<b>5 640</b>	-

*Le Chantier de l'économie sociale*

Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)	<b>82 000</b>	52 000
Services d'incubation de nouvelles entreprises collectives (SISMIC)	<b>40 000</b>	40 000

*Autres*

FESTQ - Subvention salariale	<b>10 036</b>	10 710
Fédération des Caisses Desjardins / Carrefour jeunesse-emploi de Laval - Laboratoire d'innovation sociale de Laval (LAB/Mobile)	<b>75 300</b>	20 750

**601 844****412 015**